



## *Championnats de France des Clubs Dames*

---

### **ART. 1 – Organisation**

- A- Le Championnat est ouvert à toutes les licenciées féminines F.F.B.S.Q. Il se déroule en équipe de trois.
- B- Il se compose de trois divisions nationales et trois divisions régionales.
- ◆ La division Nationale 1 est composée d'une poule unique de douze équipes.
  - ◆ La division Nationale 2 est composée de deux poules de douze équipes (réparties géographiquement).
  - ◆ La division Nationale 3 est composée de huit poules de six équipes (réparties géographiquement).
  - ◆ Les divisions Régionales 1 sont organisées dans les régions sportives
  - ◆ Les divisions Régionales 2 et 3 sont organisées dans les régions administratives ou sportives.
  - ◆ Les divisions Régionales 1, 2 et 3 sont composées de poules de six ou huit équipes.

Les divisions Nationales 1, 2 et 3 sont gérées et contrôlées par le C.T.S. Bowling, les divisions Régionales sont gérées et contrôlées par les Comités Régionaux.

La composition des différentes divisions est définie chaque saison par le C.T.S. Bowling et les Comités Régionaux en fonction des classements de la saison précédente.

- C- Le Championnat de France des Clubs se déroule sur trois journées :
- ◆ 1<sup>ère</sup> journée : **15 et 16 novembre 2003**
  - ◆ 2<sup>ème</sup> journée : **17 et 18 janvier 2004**
  - ◆ 3<sup>ème</sup> journée : **20 et 21 mars 2004**

### **ART. 2 – Les équipes**

- A- Un club peut engager autant d'équipes qu'il le désire. Il ne peut engager de nouvelles équipes que dans la division Régionale la plus basse, existante ou à créer. Est nouvelle une équipe non inscrite la saison précédente. Un club ne peut compter qu'une seule équipe dans chaque division Nationale 1, 2 ou 3. Il n'y a aucune limitation du nombre d'équipes d'un même club dans les divisions Régionales.
- B- Chaque équipe **ne peut utiliser plus de six joueuses** sur l'ensemble de la saison.
- C- Dans chaque équipe **une seule joueuse de nationalité étrangère est autorisée** sur les pistes.
- D- Dans chaque équipe, **une seule joueuse, en situation de mutation** par rapport à la saison précédente, **est autorisée** sur les pistes. Cette mesure ne concerne que les divisions nationales 1 et 2.
- E- Les remplacements sont libres. **Toute joueuse ayant évolué dans une équipe ne peut concourir ensuite dans une autre équipe d'une division égale ou inférieure.**

### ***ART. 3 – Déroulement de la compétition***

- A - Ce championnat se déroule en système « Round Robin » par points sur 3 journées :
- ◆ Par match gagné : 3 points
  - ◆ Par match nul : 2 points
  - ◆ Par match perdu : 1 point
  - ◆ Par match forfait: 0 point(absence totale d'une équipe : aucune joueuse présente)
- B- Lors des classements définitifs de fin de saison, les équipes, totalisant le même nombre de points, sont départagées :
- a) Par le total des points acquis sur les 3 confrontations directes de la saison.
  - b) Par le total des quilles abattues sur les 3 confrontations directes de la saison.
  - c) Par le total des quilles abattues sur la saison.

### ***ART. 4 – Accessions et relégations***

- A - En division nationale toute équipe, ayant déclaré forfait pour une journée entière, est reléguée en division inférieure, quel que soit son classement à l'issue du championnat.
- B - Les accessions et relégations des clubs se font dans le respect des dispositions de l'article 2A et de la manière suivante :
- Pour la Nationale 1 : Les 4 dernières équipes sont reléguées en Nationale 2 (sauf forfait).
  - Pour la Nationale 2 : Les 2 premières équipes de chaque poule accèdent à la Nationale 1. Les 4 dernières équipes de chaque poule sont reléguées en Nationale 3 (sauf forfait).
  - Pour la Nationale 3 : La première équipe de chaque poule accède à la Nationale 2. Les 2 dernières équipes de chaque poule sont reléguées en Régionale 1 (sauf forfait).
  
  - Pour les divisions Régionales : La première équipe de chaque Régionale 1 accède à la Nationale 3. Les relégations des Régionales 1 et 2 et les accessions des Régionales 2 et 3, se font en fonction de la structure des divisions régionales concernées.

### ***ART. 5 – Lieux des compétitions***

Le C.T.S. Bowling détermine les lieux des compétitions pour les divisions nationales. Les Comités Régionaux déterminent les lieux des compétitions pour les divisions régionales.

### ***ART. 6 – Inscriptions***

- A - Pour les divisions Nationales 3 et Régionales, les inscriptions doivent parvenir exclusivement au secrétariat de la FFBSQ par l'intermédiaire des présidents de clubs avant le 19 Septembre 2003, accompagnées d'un chèque de 34,50 Euros par équipe. En division régionale le montant des parties est à régler lors de chaque journée au Comité Régional ; en Nationale 3, il est pris en charge par le CTS Bowling.

**B -** Pour les divisions Nationales 1 et 2, les inscriptions doivent parvenir au C.T.S. Bowling par l'intermédiaire des présidents de clubs, accompagnées d'un chèque 34,50 Euros par équipe et d'un chèque de caution de 400 Euros. Le non-encaissement du chèque de caution est subordonné au respect de la disposition suivante :

- en N1 et N2, participation pendant chaque journée à au moins 6 matchs avec au moins 2 joueuses par match

Le montant des parties est pris en charge par le C.T.S. Bowling :

La date limite d'envoi est le 23 mai 2003

**C -** Pour la division Nationale 3, elle est constituée cette première année par :

- les 8 équipes qui descendent de Nationale 2.
- les 40 premières équipes au classement national suivant la moyenne

Ce classement est établi à partir de bulletins d'inscription qui comportent 3 noms.

Une joueuse ne peut figurer que sur un seul bulletin ; elle est une des 6 équipières possibles de l'équipe.

Le listing de référence est celui de Septembre 2003, La moyenne est lue dans la colonne « Moy ». Un « S » dans cette colonne est compté pour 145.

La caution est de 300 Euros par équipe. Le non-encaissement du chèque de caution est subordonné au respect de la disposition suivante : participation pendant chaque journée à au moins 3 matchs avec au moins 2 joueuses par match

### ***ART. 7 – Réclamation***

**A -** Toute réclamation doit être formulée et envoyée par le président du club au C.T.S. Bowling dans un délai de cinq jours, accompagnée d'un chèque de **38 Euros**.

**B -** Tout litige ou réclamation est traité par la Commission des Championnats Clubs composée de trois membres du C.T.S. Bowling.

**C -** La structure d'appel est le C.T.S. Bowling, statuant hors la présence des membres de la Commission.

### ***Calendrier des divisions Nationales.***

Divisions	Horaires	1 <sup>ère</sup> journée	2 <sup>ème</sup> journée	3 <sup>ème</sup> journée
NAT. 1	Sam 14H – 18H Dim 10H – 13H30	NICE	PARIS BOIS Etage	TOULOUSE MINIMES
NAT. 2A	Sam 14H – 18H Dim 10H – 13H30	NICE	MERIGNAC	ST-JULIEN EN GENEVOIS
NAT. 2B	Sam 14H – 18H Dim 10H – 13H30	LOMME	SARAN	PARIS FRONT DE SEINE

*Les centres ci-dessus sont donnés sous réserve.*

*Compositions des divisions Nationales*

***NATIONALE 1***

ABC PONT A MOUSSON  
ABCL BATILLY  
ASPTT TOULOUSE  
BC 31 TOULOUSE  
BCO COURBEVOIE  
BCS ANNECY  
COBRA ANGERS  
LES MUREAUX BA  
LILLE UNIVERSITE CLUB  
MONACO BA  
STRIKE 59 VILLENEUVE D'ASCQ  
SYNERGIE PARIS

***NATIONALE 2A***

ADEB DRAGUIGNAN  
AMF PARIS  
BC BAIE DES ANGES  
BC BORDELAIS  
BC DU SALEVE  
BC POITIERS  
BCO MONTPELLIER  
CANICULA LISSES  
ASKUALDUN BAYONNE  
ISTRES SPORT BOWLING  
NWB LA ROCHELLE  
RC TOULON

***NATIONALE 2B***

ATHENA PARIS  
BC CHERBOURG  
BC FLANDRES  
BC SAINT-GRATIEN  
CORS SANDOUVILLE  
FUN BOWLERS SARAN  
LILLE UNIVERSITE CLUB  
POB CHAMPERRET PARIS  
ROLLERS TEAM PARIS  
SMOC ST-JEAN DE BRAYE  
STRIKE 59 VILLENEUVE D'ASCQ  
VIKING HONFLEUR